



Séance ordinaire du 8 avril 2020

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum pour cette séance tenue à huis clos (par visioconférence), conformément à l'arrêté ministériel adopté le 14 mars 2020 relatif à la lutte contre la propagation du virus COVID-19, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseillère suivants :

MM. Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Mme Sandra Gilbert, conseillère	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 11 mars 2020
 3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 25 mars 2020
 4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
- Administration générale**
5. Modification apportée aux prévisions budgétaires 2020 : affectation de la subvention de diversification des revenus (redevances sur les ressources naturelles)
 6. DSI Charlevoix : octroi d'un contrat à Communagir (programme Innoweave)
- Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
7. FRCN : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
- Divers**
8. Rapport de représentation
 9. Affaires nouvelles
 - 9.1. Entente de développement touristique et événementielle de Charlevoix (EDTEC) : contribution financière de la MRC de Charlevoix
 - 9.2. Renouvellement des liens PRIs relatifs à la téléphonie IP : autorisation de la MRC de Charlevoix à la Commission scolaire de Charlevoix pour octroyer un contrat de gré avec Vidéotron
 - 9.3. MEI : autorisation de signature de l'entente relative à l'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le contexte COVID-19
 - 9.4. Avenir d'enfants : octroi d'une aide financière d'urgence à des organismes communautaires dans le contexte de la pandémie
 10. Courrier
 11. Période de questions du public
 12. Levée de l'assemblée



51-04-20 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement.

52-04-20 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2020

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2020 soit adopté.

53-04-20 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 25 MARS 2020

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 25 mars 2020 soit adopté.

54-04-20 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 34783 à 34818	147 025,50
Paiements par dépôts directs - chèques # 396 à 421	189 805,27
Paiements Accès D - chèques # 868 à 884	17 436,75
Salaires nets versés - rapport # 1003 à 1007	103 760,49
Paiements préautorisés JG-1588-1589-1590-1591-1592 1606-1609-1610-1623-1624	84 441,90
Total	542 469,91

Fonds local d'investissement (FLI)

Chèque # 262 **4 806,00**

Rendez-vous en GRH de Charlevoix

Chèques # 387 à 398 **27 173,78**

MRC de Charlevoix (Avenir d'enfants)

Chèques # 11419 à 11422 **4 080,44**

**MRC, FLI, Rendez-vous en GRH de Charlevoix,
Avenir d'enfants**

Total 578 530,13



QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
MRC de Charlevoix-Est	CRF2000593	16 288,17 \$
ESRI Canada	90148383	5 380,84 \$
		<hr/>
		21 669,01 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), tels que déposés au présent conseil, soit dans le rapport mensuel du 12 mars au 8 avril 2020 et qui se détaillent comme suit :

TNO Lac-Pikauba (Charlevoix)

Chèques # 772 à 779	Total	58 976,87 \$
---------------------	--------------	---------------------

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

55-04-20 5- MODIFICATION APPORTÉE AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 : AFFECTATION DE LA SUBVENTION DE DIVERSIFICATION DES REVENUS (REDEVANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES)

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a adopté les prévisions budgétaires 2020 le 27 novembre 2019 (résolution numéro 198-11-19);

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une modification à cette résolution selon la suggestion des vérificateurs comptables;



ATTENDU QUE cette modification ne change pas les sommes affectées ni aucun montant mais plutôt la façon de décrire l'affectation de la subvention de diversification des revenus (redevances sur les ressources naturelles);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix apporte la modification suivante à la résolution adoptée le 27 novembre 2019 afin de préciser que la subvention de diversification des revenus (redevances sur les ressources naturelles) établie à 106 750 \$ est affectée aux départements mentionnés dans ladite résolution, soit : aménagement (20 000 \$), évaluation foncière (20 000 \$), géomatique (3 800 \$), patrimoine et culture (4 000 \$), transport adapté (14 127 \$), administration générale (44 823 \$).

56-04-20 6- DSI CHARLEVOIX : OCTROI D'UN CONTRAT À COMMUNAGIR (PROGRAMME INNOWEAVE)

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu une aide financière de La Fondation McConnell (programme Innoweave) équivalente à 30 000 \$ pour supporter le volet « Évaluation évolutive » du DSI Charlevoix (projet sur 3 ans);

ATTENDU la proposition de Communagir en date du 24 mars 2020 soumise à la MRC de Charlevoix afin d'accompagner l'évaluation évolutive du DSI Charlevoix (an 3) au montant de 8 850,92 \$ (avant les taxes applicables), un mandat qui doit se terminer en juin 2021;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix agit à titre de fiduciaire de l'aide financière octroyée par la Fondation McConnell (Innoweave) pour DSI Charlevoix (projet conjoint avec la MRC de Charlevoix-Est) et qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer l'offre de services présentée dans ce contexte par Communagir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accepte l'offre de services telle que présentée par Communagir au montant de 8 850,92 \$ (avant les taxes applicables), et que le coût de ces honoraires professionnels soient imputés à l'aide financière reçue de la Fondation McConnell (Innoweave) dans le cadre du projet DSI Charlevoix.

QUE madame Karine Horvath, directrice générale, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec Communagir.

57-04-20 7- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS

ATTENDU l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 14 août 2018 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

ATTENDU la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;



ATTENDU l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à des projets étudiés dans le cadre du FRCN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable à deux entreprises dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Amélioration de la compétitivité de l'entreprise	Boucherie Charcuterie Lyn Tremblay inc. (Dossier no FR2003-456)	50 000 \$
Expansion et croissance	À Chacun son pain (Dossier no FR2003-457)	25 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

8- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

CAMP LE MANOIR: monsieur Patrick Lavoie a assisté à la réunion du conseil d'administration, il a été question, entre autres, du projet de développement en cours.

COMITÉ DE GESTION DU SCHÉMA INCENDIE: monsieur Patrick Lavoie a participé à la réunion du comité de gestion relativement à la mise en œuvre du schéma incendie de la MRC. Il a été discuté du rapport annuel préparé pour l'année 2019.

RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE: monsieur Jean Fortin résume des discussions tenues au dernier conseil d'administration, dont le mandat octroyé pour la réalisation d'une planification stratégique.

PDZA: monsieur Pierre Tremblay mentionne les discussions qui se tiennent actuellement au comité de suivi du PDZA, notamment concernant le projet d'élaboration d'un site semblable à celui du Grand Marché afin de favoriser la promotion et la vente des produits locaux.

RAPPORT DE REPRÉSENTATION DU PRÉFET :

- **SQ / CIUSSSCN**: madame Simard apporte certaines informations concernant la levée de barrages entre des régions isolées telles que le Saguenay et Charlevoix dans le contexte de la pandémie COVID-19.



- **MAMH / MSP / MSSS** : mesdames Claudette Simard et Karine Horvath participent à la conférence téléphonique hebdomadaire des ministères cités qui présentent et suscitent des discussions relatives à la pandémie et le contexte COVID-19.

9- AFFAIRES NOUVELLES

58-04-20 9.1- ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET ÉVÉNEMENTIELLE DE CHARLEVOIX (EDTEC) : CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU QUE les partenaires de l'Entente de développement touristique et événementielle de Charlevoix (EDTEC) sont d'accord pour procéder à son renouvellement;

ATTENDU la contribution établie pour chacun de ces partenaires à l'EDTEC annuellement pour une période de trois ans (2020-2023):

- Tourisme Charlevoix : 80 000 \$;
- MRC de Charlevoix : 40 000 \$;
- MRC de Charlevoix-Est : 40 000 \$.

ATTENDU l'importance accordée au soutien des événements qui génèrent des retombées économiques et touristiques pour la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE l'EDTEC est complémentaire à l'Entente de partenariat régionale en tourisme (EPRT) financée en majeure partie par le ministère du Tourisme;

ATTENDU la volonté de la MRC de Charlevoix de contribuer au développement de l'offre touristique de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix confirme sa contribution à la mise en œuvre d'une nouvelle EDTEC pour une période de trois ans (2020-2023) en affectant une somme de 40 000 \$ annuellement.

QUE la contribution de la MRC fixée à 40 000 \$ pour les années 2020-2023 soit imputée au budget du SDLE de la MRC de Charlevoix (entente sectorielle Tourisme financée par le FRR).

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Mitchell Dion, directeur général de Tourisme Charlevoix.

QUE le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, soient autorisées à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tout document relatif à la présente résolution et confirmant la mise en œuvre de ladite entente.



59-04-20 9.2- RENOUELEMENT DES LIENS PRIs RELATIFS À LA TÉLÉPHONIE IP : AUTORISATION DE LA MRC DE CHARLEVOIX À LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX POUR OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC VIDÉOTRON

ATTENDU QUE le contrat octroyé à Vidéotron pour les liens PRIs relatifs au service de téléphonie IP vient à échéance en mai 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat auprès de Vidéotron de gré à gré compte tenu que sa proposition permet de réaliser des économies à l'égard de la situation actuelle, et ce, pour les deux prochaines années (une économie estimée à 3 829 \$ pour la MRC de Charlevoix sur 2 ans);

ATTENDU QUE la Commission scolaire de Charlevoix est maître d'œuvre dans le dossier de la téléphonie IP au nom des trois partenaires que sont les MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et elle-même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sandra Gilbert et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise la Commission scolaire de Charlevoix à procéder au renouvellement du contrat avec Vidéotron de gré à gré pour le renouvellement de liens PRIs relatifs à la téléphonie IP pour 2 ans, au nom des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est et en son nom, une dépense totale estimée à 29 502 \$ pour les trois partenaires et à 7 080 \$ pour la MRC de Charlevoix (pour 2 ans).

QUE la MRC de Charlevoix autorise la Commission scolaire à signer le contrat avec Vidéotron et à en assurer le suivi.

60-04-20 9.3- MEI : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À L'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DANS LE CONTEXTE COVID-19

ATTENDU QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a annoncé qu'il met à la disposition des MRC du Québec une enveloppe totale de 100 M \$ pour supporter le fonds de roulement d'une entreprise afin qu'elle soit en mesure de maintenir, consolider ou relancer ses activités;

ATTENDU QUE ce nouveau programme, élaboré pour une période limitée dans le contexte de la pandémie COVID-19, se nomme « Aide d'urgence pour petites et moyennes entreprises » ;

ATTENDU QUE l'objectif principal de ce programme est de permettre aux MRC d'octroyer aux entreprises touchées un prêt ou une garantie de prêt d'un montant maximal de 50 000 \$ afin de pallier le manque de liquidités provoqué par le contexte de la pandémie et de l'urgence sanitaire décrétée sur le territoire québécois;

ATTENDU l'entente proposée par le MEI à la MRC de Charlevoix, comme si elle était ici au long reproduite, qui comprend le versement d'une somme totale maximale de 602 030 \$ pour la MRC de Charlevoix;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, soient autorisées à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tout document relatif à la présente résolution et confirmant la mise en œuvre de ladite entente avec le MEI.

QUE la MRC autorise la directrice générale à réaliser les actions requises pour assurer la mise en œuvre de cette entente, incluant celle d'ouvrir un compte bancaire dédié à cette aide financière, s'il y a lieu.

QUE l'équipe de conseillers et conseillères en développement économique du SDLE, coordonnée par la directrice, madame Anne Scallon, soit mandatée pour effectuer l'analyse des demandes adressées par les entreprises et déterminer l'aide financière octroyée aux entreprises admissibles, et ce, conformément aux modalités administratives et responsabilités confiées à la MRC dans le cadre de ladite entente signée avec le MEI.

QUE la MRC autorise le versement électronique du prêt accordé aux bénéficiaires par l'intermédiaire du service Accès D de Desjardins à mesdames Nancy Lavoie, adjointe à la direction générale (activités financières) et Myriam Gauthier, technicienne en administration au service de développement local et entrepreneurial (SDLE), et ce, jusqu'à la limite maximale accordée. Cette procédure est jugée requise en raison de la situation précaire des bénéficiaires et du contexte d'urgence (COVID-19).

61-04-20 9.4- AVENIR D'ENFANTS : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE À DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

ATTENDU le contexte difficile pour plusieurs familles vulnérables de Charlevoix vécu dans le cadre de la pandémie;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Table Familles, qui assure la coordination des activités Avenir d'enfants (projet dont la MRC de Charlevoix est fiduciaire) a pris la décision d'octroyer une somme de 15 000 \$ à six organismes communautaires qui accueillent des familles vulnérables dans le cadre de leurs activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 15 000 \$ répartie comme suit entre les organismes, une somme imputée au budget Avenir d'enfants :

- Centre communautaire Pro-Santé : 5 000 \$
- SACC : 5 000 \$
- Ancrage Isle-aux-Coudres : 1 250 \$
- Centre des Femmes de Charlevoix : 1 250 \$
- Maison de la Famille de Charlevoix : 1 250 \$
- Aidons-Lait : 1 250 \$.



10- COURRIER

DIVERS

Le Grand Quartier Général (Sûreté du Québec) nous transmet *Le tableau récapitulatif fournissant le détail du calcul de la ristourne 2019 pour la desserte policière par la Sûreté du Québec.*

Résolu Produits forestiers nous offre leur soutien dans le cadre de la crise du COVID-19.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

62-04-20 12- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Gérald Maltais et adoptée unanimement. Il est 17 h 35.

Karine Horvath
Directrice générale

Claudette Simard
Préfet